

## MARDI LE 2 JUILLET 2019

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 2 juillet deux mille dix-neuf (2019), à dix-neuf heures (19 h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	Siège no. 1
Doris Jetté	Siège no. 2
Julie Bibeau	Siège no. 3
Murielle L. Lessard	Siège no. 4
Denis Bergeron	Siège no. 5
Georges Lysight	Siège no. 6

Tous membres du conseil formant quorum.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général, ainsi que madame Isabelle Plante, directrice générale adjointe sont présents à la séance.

137-07-19

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2019.
3. Correspondance :
  - 1) Hydro-Québec : Entente de partenariat.
  - 2) MMQ : Importance de schémas de couverture de risques en sécurité incendie.

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 5. ADMINISTRATION

- 1) Adoption des dépenses de 30 juin 2019.
- 2) Rapport du directeur général sur les recettes et dépenses au 30 juin 2019.
- 3) Mandat à la municipalité de Saint-Justin.

- 4) Amendement à la résolution 121-06-19.
  - 5) Recommandation de paiement – Les Constructions Côté.
  - 6) Appartenance Mauricie : Calendrier 2020.
  - 7) Remplacement du photocopieur : Offre de service.
  - 8) Cercle de Fermières : Projet d’agrandissement.
  - 9) Édifice municipale : Offre de service pour rampe d’handicapée.
  - 10) Ghyslain Lambert : Paiement pour travaux du bureau municipal.
  - 11) Édifice municipale : Facture pour ouvre porte.
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 1) Entente régionale d’entraide impliquant les interventions d’urgence hors du réseau routier.
  - 2) Broderie Aile d’Art : Soumission gilets de pompiers 25<sup>e</sup> anniversaire.
7. TRANSPORT/VOIRIE
- 1) Ghyslain Lambert : Paiement pour travaux rangs St-Charles et Trépanier.
8. URBANISME
- 1) Autorisation à l’inspecteur en urbanisme de vérifier les contrevenants.
  - 2) CPTAQ : Demande de Me Caumartin.
9. ENVIRONNEMENT  
AUCUN DOSSIER
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
- 1) Fête au Village : Budget.
  - 2) Fête au Village : Demande de permis de boisson.
- 11) AFFAIRES NOUVELLES :
- 1) Rapport de la représentante de la Régie d’Aqueduc.
  - 12) Période de questions
  - 13) Clôture de la session

**138-07-19**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2019.**

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance du 3 juin 2019.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le procès-verbal de la séance du 3 juin 2019 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

**CORRESPONDANCE**

**139-07-19**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit avec la correction de l’entente avec Hydro-Québec.

1) Hydro-Québec : Entente de partenariat.

2) MMQ : Importance de schémas de couverture de risques en sécurité incendie.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

### ADMINISTRATION

140-07-19

#### ADOPTION DES DÉPENSES DE JUIN 2019

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les écritures numéros 201900233 à 201900283 inclusivement totalisant un montant de 107 023,85\$ et les salaires de juin telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

141-07-19

#### RAPPORT DU SEC-TRÉS SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2019.

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 30 juin 2019.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

142-07-19

#### MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE ST-JUSTIN.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Justin, Saint-Léon-Le-Grand, et Sainte-Ursule veulent se regrouper pour leur prochain contrat de collecte et transport des matières résiduelles (ordures) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, pour se faire, de déléguer une municipalité responsable, de signer une entente, approuver un devis commun et signer un contrat ;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate la municipalité de Saint-Justin à demander des soumissions publiques, conformément aux procédures inscrites au Code municipal.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

143-07-19

#### AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 121-06-19.

Considérant que Madame Barbara Paillé ne participera pas au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités;

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont amende la résolution 121-06-19.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

144-07-19

#### RECOMMANDATION DE PAIEMENT - LES CONSTRUCTIONS CÔTÉ.

Considérant la recommandation de paiement faite par l'ingénieur pour le changement de la porte d'entrée de l'édifice municipale par Les constructions Côté au montant de 2 874,38 \$ incluant les taxes.

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la recommandation de paiement de la facture numéro 668 et autorise le paiement au montant 2 874,38\$ à Les constructions Côté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**145-07-19**

**APPARTENANCE MAURICIE : CALENDRIER 2020.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fasse l'achat de 5 calendriers au coût de 10\$ chacun auprès de « Appartenance Mauricie, Société d'histoire Régionale ».

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**146-07-19**

**REPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR : OFFRE DE SERVICE.**

Considérant que la municipalité désire changer son photocopieur pour du matériel plus récent et plus performant;

Considérant l'offre de service de SBM pour un photocopieur MX-3071 au montant de 166,00\$ de location mensuelle plus les frais d'utilisation pour les copies;

Considérant que le coût mensuel serait approximativement de 279,20\$;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'offre. D'autre part, le Conseil autorise le changement du photocopieur et autorise le directeur général à signer l'entente avec la compagnie SBM.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**147-07-19**

**CERCLE DE FERMIERES : PROJET D'AGRANDISSEMENT.**

Considérant que le Cercle de Fermières a augmenté son nombre de membres depuis 2 ans;

Considérant que le Cercle désire acquérir un métier à tisser de 60 pouces et des machines coudre et augmenter le nombre d'ateliers de couture par semaine;

Considérant que le local est trop petit pour installer les équipements voulus;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du projet d'agrandissement du Cercle de Fermières. D'autre part, la municipalité va étudier la possibilité de construire une bâtisse pour les organismes municipaux.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

148-07-19

**ÉDIFICE MUNICIPALE : OFFRE DE SERVICE POUR RAMPE D'HANDICAPÉE.**

Considérant que la Municipalité a reçu l'offre de service de Les entreprises Raymond Gagnon (2016) pour la réfection de la rampe d'handicapée;

Considérant que l'offre inclus le sonotube et excavation, coffrage, armatures 5/8 pied en centre et la mise en place au montant de 7 250 \$ taxes non incluses;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte l'offre de service de Les entreprises Raymond Gagnon (2016) au montant de 7 250\$ taxes non incluses et le financement sera pris à même le budget 2019.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

149-07-19

**GHYSLAIN LAMBERT : PAIEMENT POUR TRAVAUX DU BUREAU MUNICIPAL.**

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la facture 19-061 au montant de 1 046,27\$ pour le suivi des travaux du bureau municipal. D'autre part, le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 19-061.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

150-07-19

**ÉDIFICE MUNICIPALE : FACTURE POUR OUVRE PORTE.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise le paiement de la facture 2952 à Les Portes Automatiques DM au montant de 3 679,20\$ pour l'ouvre porte automatique lorsque celle-ci sera installé.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

151-07-19

**ENTENTE RÉGIONALE D'ENTRAIDE IMPLIQUANT LES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER.**

Considérant que le conseil de la MRC de Maskinongé a accepté, par sa résolution 172/06/19, la teneur du projet d'entente régionale d'entraide impliquant les interventions d'urgence hors réseau routier et que ledit projet soit acheminé aux municipalités participantes pour fins de signature ;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désire conclure une entente régionale d'entraide impliquant les interventions d'urgence hors réseau routier, selon les articles 468 et suivants de Loi sur les cités et villes, et les articles 569 et suivants du Code municipal ;

Considérant que cette entente permettra à la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont d'avoir accès à une équipe d'intervention d'urgence et de sauvetage,

formée et qualifiée, ainsi qu'aux équipements requis pour ce type d'intervention, et ce, aux coûts établis dans ladite entente ;

POUR CES MOTIFS :

Proposition de Madame la conseillère Marie-Claude Lafond  
Appuyée par Madame la conseillère Murielle L. Lessard

1- Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont adopte l'entente régionale d'entraide impliquant les interventions d'urgence hors réseau routier pour desservir son territoire ;

2- Que ladite entente soit d'une durée de trois (3) ans à compter de sa signature, et que les tarifs établis soient indexés annuellement suivant l'IPC (province de Québec), pour le mois de septembre de chacune des années ;

3- Que la mairesse et le directeur-général, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

152-07-19

**BRODERIE AILE D'ART : SOUMISSION GILETS DE POMPIERS 25<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE.**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la soumission de Broderie Aile d'Art pour la confection 24 gilets de pompiers au montant de 586,38\$ taxes incluses. D'autre part, le Conseil autorise l'achat des 24 gilets.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**TRANSPORT/VOIRIE**

153-07-19

**GHYSLAIN LAMBERT : PAIEMENT POUR TRAVAUX RANGS ST-CHARLES ET TRÉPANIÉ.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la facture 19-060 au montant de 8 450,66\$ pour le suivi des travaux des rangs St-Charles et Trépanier. D'autre part, le Conseil autorise le paiement de celle-ci.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**URBANISME**

154-07-19

**AUTORISATION À L'INSPECTEUR EN URBANISME DE VÉRIFIER LES CONTREVENANTS.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise l'inspecteur en

urbanisme à circuler dans la municipalité pour faire la vérification des citoyens contrevenants aux règlements municipaux.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**155-07-19**

**CPTAQ : DEMANDE DE ME CAUMARTIN.**

Considérant la demande de Monsieur André Lessard auprès de la CPTAQ dans le but d'aliéner le lot 5 570 118 du cadastre du Québec à monsieur Benoit Grenier et Madame Julie Alarie pour des fins agricole;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la demande de Monsieur André Lessard concernant l'aliénation du lot 5 570 118 du Cadastre du Québec pour fins agricole à monsieur Benoit Grenier et Madame Julie Alarie. D'autre part le conseil informe la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec que la demande est conforme à ses règlements et demande d'autoriser la présente demande d'aliénation.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**ENVIRONNEMENT**  
**AUCUN DOSSIER**

**LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE**

**156-07-19**

**FÊTE AU VILLAGE : BUDGET.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont vote un budget de l'ordre de 5 000\$ à Monsieur Mikael Boucher, responsable des achats pour la Fête au village 2019.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**157-07-19**

**FÊTE AU VILLAGE : DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON.**

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate le directeur général à effectuer une demande de permis de boisson auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux dans le cadre de la Fête au Village qui se déroulera le 24 août 2019.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**158-07-19**

**RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE LA RÉGIE D'AQUEDUC.**

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

159-07-19

### CLÔTURE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h45.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

---

MAIRESSE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

*Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

### **CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES**

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 2 juillet 2019.

---

JEAN CHARLAND, G.M.A.  
DIRECTEUR GÉNÉRAL &  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER